

Meilleure collaboration entre employeurs et ORP

Pendant un an, GastroVaud et le Service cantonal de l'emploi se sont mobilisés afin d'encourager les employeurs de la branche à recourir prioritairement aux ORP pour recruter leur personnel. Ils tirent un bilan positif, avec une hausse de 47% des postes repourvus.



Le flyer de la campagne «Respect».

Bild: Idd

GastroVaud et le Service de l'emploi du canton de Vaud se réjouissent du bilan de la campagne «Respect», lancée le 17 mars 2017. Tant le nombre d'annonces de postes vacants aux ORP (+28%) que le nombre de postes repourvus (+47%) grâce aux ORP ont augmenté, annoncent-ils dans un communiqué. Ces chiffres positifs ont permis de voir croître le nombre de personnes sorties du chômage de 10%, passant de 1623 à 1781.

Cette démarche était motivée par la volonté conjointe de GastroVaud, de l'Etat de Vaud et de l'Association romande des hôteliers de contribuer «de manière dynamique» à la diminution du nombre de demandeurs d'emploi dans l'hôtellerie-restauration. Plusieurs moyens ont été mis en œuvre: une campagne d'affichage diffusée sur l'ensemble du territoire vaudois, la distribution de flyers dans les ORP et auprès des professionnels de l'hôtellerie-restauration, ainsi que la mise sur pied de huit rencontres décentralisées entre les responsables de ORP et les sections régionales de GastroVaud.

Cette campagne visait également à faciliter l'entrée en vigueur, le 1er juillet prochain, de l'obligation faite aux employeurs d'annoncer les postes vacants aux ORP, dans les branches présentant un taux de chômage d'au moins 8%. La mise en place de ce dispositif fait suite aux décisions du Parlement relatives à l'application de l'initiative contre l'immigration de masse acceptée par le peuple suisse le 9 février 2014.

L'hôtellerie-restauration est concernée, puisqu'elle enregistre «un taux supérieur à la moyenne, de l'ordre de 10 à 12% selon les années», selon le communiqué. Les postes dans les domaines de la cuisine, du service, de l'intendance, de la lingerie et de la réception devront donc être annoncés aux ORP pendant cinq jours, avant de pouvoir être publiés ailleurs (agences de placement, offres en ligne, etc.). Dès l'annonce, les ORP devront confirmer l'inscription dans un délai d'un jour et remettront aux employeurs des dossiers de candidats au maximum dans les trois jours.

htr/lb

Publiziert am Dienstag, 19. Juni 2018